

TARIFS 2017 (Taux de T.V.A 20 %)

(Acceptant le règlement des sommes dues par chèque libellé en son nom)

II- HONORAIRES VENTE

Biens en Vente	Honoraires Agence
Pour tous biens en vente	
Maison, terrain, appartement jusqu'à 105 000 € net vendeur	Forfait de 5 000 €
Pour tous biens supérieurs à 105 000 €	4,80 %

I- HONORAIRES LOCATION

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur :

1% à la charge exclusive du bailleur

- ✚ L'étude du marché locatif
- ✚ Calcul et détermination du loyer optimisé

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail :

13% partagées entre le bailleur et le preneur

- ✚ Visites, recherche et sélection du locataire
- ✚ Etude de solvabilité du locataire
- ✚ Rédaction des actes (bail et acte de cautionnement)

Honoraires d'état des lieux :

2% partagées entre le bailleur et le preneur

COMPLEMENT GESTION LOCATIVE : 7,20 % T.T.C, Comprenant :

- ✚ La gestion de votre location
- ✚ Emission des quittances de loyer
- ✚ Révision des loyers (indice IRL)
- ✚ Renouvellement des contrats
- ✚ Gestion des travaux
- ✚ Comptes-rendus de gérance
- ✚ Suivi juridique et fiscal

Si GESTION « HORS TRAVAUX » : 5,88 % T.T.C

EN OPTION : Assurance AXA IMMOBILIER TARIF : 2,75 % T.T.C

- ✚ La garantie loyers impayés
- ✚ La garantie détérioration immobilière
- ✚ La garantie Défense – Recourt

Assurance VACANCE LOCATIVE TARIF : 2,20 % T.T.C